

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 10853

présenté par

M. Coulomme, Mme Amrani, M. Vannier, M. Bernalicis, Mme Élisabeth Martin, M. Prud'homme,
M. Kerbrat et Mme Legrain

ARTICLE 6**ANNEXE**

Après le mot :

« Autonomie »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 24 :

« sera financée par le relèvement du niveau de la contribution solidarité autonomie de 0,3 % à 0,6 %. Le rendement de la contribution solidarité autonomie passerait ainsi de 2,1 milliards d'euros à 4,2 milliards d'euros par ans, permettant ainsi de financer la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement, nous proposons qu'une autre réforme des retraites soit mise en place dès 2024. L'une des mesures qui serait au coeur de cette réforme est de ramener l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans avec 40 annuités pour un taux plein.

Bien vieillir c'est arrêter de travailler à un âge raisonnable : nous défendons, comme 68 % des Français, dont 75 % des femmes et 74 % des jeunes, l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans, comme c'était le cas dès 1982.

En 2020, l'âge conjoncturel de départ à la retraite s'élevait à 62 ans et 4 mois, en augmentation de 2 ans depuis 2010, et atteindra sans réforme 64 ans en 2040. Mais l'espérance de vie ne suit pas le rythme des reculs passés : « Les gains d'espérance de vie seraient entièrement 33 consacrés à allonger la durée d'activité après 60 ans », selon le COR. Les inégalités se creusent et les plus

modestes sont bien plus pénalisés par un recul de l'âge de la retraite et de l'allongement de la durée de cotisations. C'est aussi pour cela que nous défendons une pension à taux plein pour 40 annuités, contre 43 actuellement, ce qui permettrait à une personne ayant commencé de travailler à 20 ans de partir à taux plein à 60 ans.

Économiquement, avancer la retraite à 60 ans est également de bon sens au regard du taux de chômage des seniors (58 % des personnes arrivées à la retraite sont sans emploi), afin d'aller vers un partage du travail avec les plus jeunes générations. Voilà un principe qui devrait guider l'action du Gouvernement."